

Rétablissement des contrôles aux frontières belges : la solidarité européenne n'existe pas



<http://www.lefigaro.fr/vox/politique/2016/02/24/31001-20160224ARTFIG00198-retablissement-des-controles-aux-frontieres-belges-la-solidarite-europeenne-n-existe-pas.php>

FIGAROVOX/TRIBUNE - La Belgique a décidé, le 23 février, de rétablir ses contrôles aux frontières avec la France pour ne pas subir le risque d'une arrivée de migrants sur son territoire après le démantèlement de la «jungle» de Calais. Alexis Théas estime que l'esprit de solidarité européenne a disparu.

Alexis Théas est juriste et universitaire.

A l'annonce par le gouvernement français d'un prochain démantèlement de la «jungle» de Calais, immense terrain vague occupé par plusieurs milliers de migrants déterminés à passer en Grande-Bretagne, la Belgique a décidé, le 23 février, de rétablir ses contrôles aux frontières avec la France pour ne pas subir le risque d'une arrivée de ces personnes sur son territoire. Le président du parlement européen M. Martin Schulz, de nationalité allemande, a jugé «absolument normal» ce rétablissement, supposé ne pas porter atteinte à la libre circulation Schengen. Il intervient à la suite d'une longue série de décisions du même genre. Face à l'afflux d'un million de migrants ou de réfugiés, plusieurs Etats ont déjà rétablis unilatéralement leurs contrôles aux frontières intérieures Schengen: l'Allemagne le 13 septembre, l'Autriche et la Slovaquie le lendemain, la Suède et le Danemark, le 4 janvier.

Les paroles de M. Schulz illustrent à merveille la gigantesque imposture dont les responsables bruxellois et nationaux se rendent coupables envers les Européens. Ils leur mentent effrontément en leur faisant croire que ce rétablissement des frontières est conforme à la logique de Schengen.

Ces rétablissements unilatéraux des contrôles aux frontières, et sans durée limitée, ont donc été effectués en parfaite violation du droit européen, contrairement au grand mensonge généralisé

Les articles 23, 24 et 25 du règlement européen du 15 mars 2006, dit «code des frontières Schengen», limitent considérablement l'autonomie des Etats dans le rétablissement de leurs contrôles aux frontières intérieures. En cas de «*menace grave pour l'ordre public ou la sécurité intérieure*», cette mesure peut être décidée de manière unilatérale par un Etat pour une période de trente jours renouvelable, dans la limite de six mois. Il doit alors procéder à une notification préalable des Etats partenaires et de la Commission. Selon l'article 25, en cas d'urgence, les contrôles peuvent être rétablis sans notification préalable, mais pour une durée limitée à dix jours renouvelable dans une limite de deux mois. Le code des frontières Schengen réserve cette possibilité à des affrontements et des violences ponctuelles, et il exclut explicitement un rétablissement des frontières pour des raisons d'immigration. D'ailleurs, le considérant 5 d'un règlement modificatif de 2013 prévoit que «la migration et le franchissement des frontières extérieures par un grand nombre de ressortissants de pays tiers ne devraient pas être considérés, en soi, comme une menace pour l'ordre public ou la sécurité intérieure». Il prévoit dans son article 26, une longue et lourde procédure communautaire, collective, gérée par la Commission, pour un rétablissement des contrôles aux frontières internes lié à l'immigration.

Ces rétablissements unilatéraux des contrôles aux frontières, et sans durée limitée, ont donc été effectués en parfaite violation du droit européen, contrairement au grand mensonge généralisé. D'ailleurs, en 2011, la Commission avait fustigé et menacé la France de sanctions quand celle-ci avait envisagé de rétablir ses contrôles à l'entrée de la France à la suite d'un afflux de populations dû au Printemps arabe. Aujourd'hui, le rétablissement des contrôles aux frontières avec la France par la Belgique «aussi longtemps que nécessaire», est bien entendu la preuve que le système de libre circulation Schengen est définitivement caduque. Les paroles de M. Schulz ouvrent la voie à un rétablissement généralisé des contrôles aux frontières intérieures, partout en Europe, auquel rien ne pourra désormais s'opposer.

Ce n'est pas seulement Schengen qui disparaît englouti dans la crise des migrants, mais tout esprit de solidarité européenne.

Mais le geste belge va bien au-delà. De la part d'un pays aussi proche de la France par l'histoire, la culture, la langue, la géographie, ce

geste est caricatural. Ce n'est pas seulement Schengen qui disparaît englouti dans la crise des migrants, mais tout esprit de solidarité européenne. Jusqu'alors, les décisions de ce genre, prises par les pays de l'Europe centrale, l'ont été dans l'urgence et le vent de panique face aux arrivées massives. Tel n'est pas le cas de la décision de la Belgique qui a une toute autre signification: que la France se débrouille seule avec ses problèmes. Il est d'autant plus choquant qu'une partie de ces migrants est probablement entrée en France par la Belgique. Qu'attend le gouvernement français pour protéger à son tour son territoire et appliquer le principe de réciprocité? Nous assistons en direct, impuissants à un grand désastre du XXIe siècle: la mort de l'idéal européen, le projet d'une union toujours plus étroite entre des peuples. Pour le nier, pour ne pas le voir, il faut une dose d'aveuglement ou de mauvaise foi qui donne le vertige. Face à une situation aussi dramatique, ni plus ni moins que la désintégration de l'Union européenne en cours et le triomphe des «égoïsme nationaux», les dirigeants européens, minés par l'impuissance et le renoncement, ont au moins un devoir à l'égard des peuples: celui de leur dire la vérité.

La rédaction vous conseille :

«Jungle» de Calais: la Belgique rétablit les contrôles à la frontière française¹

Crise des migrants: pourquoi l'espace Schengen est déjà derrière nous²

En France, la question migratoire sera majeure pour le FN en 2017³

Alexis Théas

Liens:

- 1 <http://www.lefigaro.fr/international/2016/02/23/01003-20160223ARTFIG00311- evacuation-de-la-jungle-la-belgique-retablit-les-controles-a-la-frontiere-francaise.php>
- 2 <http://www.lefigaro.fr/vox/politique/2016/02/18/31001-20160218ARTFIG00169- crise-des-migrants-pourquoi-l-espace-schengen-est-deja-derriere-nous.php>
- 3 <http://www.lefigaro.fr/politique/2016/02/05/01002-20160205ARTFIG00278- pour-le-fn-la-question-migratoire-sera-majeure-en-2017.php>